



COMMUNIQUE DE PRESSE

N°13 – 21/09/2018

EDUCATION A LA SEXUALITE DANS LES ECOLES

Une circulaire de nature à rassurer les familles

Sur le sujet de l'éducation à la sexualité à l'école, les rumeurs et les *fake news* sur les réseaux sociaux se multiplient et les parents s'interrogent... L'UNAF considère que la circulaire sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées qui vient d'être adressée aux recteurs¹ est de nature à rassurer les parents car elle explicite plus clairement les modalités prévues par la loi du 4 juillet 2001, avec le souci d'adapter l'enseignement à l'âge des enfants.

Précisions sur le cadre d'intervention

- Sur le principe, la circulaire affirme que « *L'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent en la matière dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants* ».
- Elle précise les grandes dimensions de l'éducation à la sexualité : champ biologique, psycho-émotionnel, juridique et social.
- Elle précise que les personnels de l'éducation nationale et intervenants extérieurs agréés doivent agir toujours en binôme devant les enfants.
- Enfin, les modalités retenues pour l'éducation à la sexualité doivent être présentées au conseil d'école ou faire partie du projet d'établissement et être portées préalablement à la connaissance des parents.

Précisions sur les sujets par âge des enfants

A l'école élémentaire : « *pas d'éducation explicite à la sexualité* » mais des thématiques pouvant être abordées « *en veillant à respecter la sensibilité propre des élèves : Etude et respect du corps, respect des autres et de soi, notion d'intimité, rôle respectif des deux sexes dans la reproduction humaine, égalité fille-garçon...* »

Au collège et au lycée : L'éducation à la sexualité est un dispositif intégré au projet d'établissement, elle pourra à la fois être abordée dans les différents enseignements et faire l'objet de séances dédiées.

Enfin, la circulaire énonce que « *les parents seront pleinement associés à la réflexion sur l'impulsion des projets d'éducation à la sexualité en conseil d'école, conseil d'administration et Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)* ». Pour encore plus de transparence, l'UNAF préconise une information précise des parents en début d'année, lors de la réunion de rentrée, ainsi que sur les Environnements numériques de travail (ENT) au collège et lycée.

¹ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890